



# POLITIQUE D'OBLIGATION DE SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE

ASSOCIATION DE SOCCER DE BLAINVILLE  
*Politique « code de conduite pour la protection des jeunes athlètes »*

## L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE

### LE PROGRAMME

La présente Politique a pour objet de mettre de l'avant l'obligation des membres de l'association de soccer de Blainville (Ci bas appelée « A.S. Blainville ou organisation ») de signaler tout signe de maltraitance. La protection, les droits et le bien-être des enfants sont toujours au cœur de nos priorités. Le signalement permettra aux parents ou aux tuteurs d'agir en amont pour protéger leur enfant.

### PERSONNES CONCERNÉES

Dans ce document, « entraîneur ou adulte » s'entend de toute personne qui travaille, fait du bénévolat ou interagit avec de jeunes athlètes. Le terme « enfant » s'entend pour toute personne âgée de moins de 18 ans.

Les étapes à suivre pour le signalement d'une conduite inappropriée s'appliquent à tous les administrateurs, employés, entraîneurs et membres qui agissent au nom de L'A.S. Blainville, que ces personnes soient rémunérées ou non.

**Rappel :** « Rappelez-vous qu'un signalement peut stopper ou prévenir des abus contre d'autres enfants aussi. Lorsqu'on apprend qu'un enfant a déjà subi des abus pédosexuels, il faut le signaler même si les abus ont cessé, car l'abuseur est peut-être encore en contact avec des enfants auxquels il pourrait s'en prendre. »

*Source : Signaler les abus pédosexuels et les inconduites, page1, <https://commit2kids.ca/fr/protéger-jeunes-athletes/>*

## TRAITEMENT D'UN SIGNALEMENT – LES ÉTAPES

Étapes à suivre

*Étape 1 : Vous êtes témoin ou on vous rapporte un incident*

- Vous avez découvert un abus pédosexuel par un entraîneur ou un bénévole.
- Un enfant dévoile un abus pédosexuel par un entraîneur ou un bénévole.

*Étape 2 : Signalement*

- Signale l'incident à la police ou à la Protection de l'enfance
- Si l'abus a été commis par une autre personne il faut en aviser les parents
- Le témoin ou la personne recevant l'information informe son supérieur ou la personne du club responsable des signalements. Dans le cas de l'A.S. Blainville, il faut contacter, M. Francisco Vela ([operations@zoneasb.ca](mailto:operations@zoneasb.ca))

*Étape 3 : Prise en charge par l'organisation*

- Le supérieur prévient la direction du club.
- Le supérieur ou la direction de l'organisme, s'il y a lieu, suspend l'entraîneur ou le bénévole soupçonné de l'abus.
- L'organisation informe les autorités responsable du dossier.

#### Étape 4 : Enquête externe

La Protection de l'enfance ou la police mènent une enquête. Le club effectue un suivi interne.

#### Étape 6A : Résultat de l'analyse

- **Résultats non concluants/non coupable.** L'A.S. Blainville demandera un avis juridique. Le club verra s'il y a lieu de démettre l'entraîneur ou le bénévole de ses fonctions.
- **Abus confirmé/coupable.** L'entraîneur ou le bénévole est démis de ses fonctions (si ce n'était pas déjà fait).

#### Étape 7 : Suivi

Le club effectue un suivi interne. Le résultat de l'enquête sur la fiche de signalement d'incident.

*Rappel : Il est recommandé de consulter un avocat avant de suspendre ou de congédier un entraîneur.*

*Rappel : Les procédures criminelles sont parfois longues et complexes. Un verdict de non-culpabilité ne signifie pas nécessairement qu'aucun abus n'a été commis. Il est recommandé de consulter un avocat.*

### ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE

La direction de l'organisation assume la responsabilité liée à l'administration de la Politique. Le directeur général reçoit les avis de signalement, répond aux questions des personnes concernées au sujet de l'application de la Politique et il donne des conseils et des lignes de conduite à cet égard. Le comité de discipline pourrait être appelé à prendre connaissance de certains dossiers et recommander des mesures appropriées à la direction et au conseil d'administration. Le directeur général est habilité à retenir les services d'experts indépendants, au besoin.

La Politique doit être interprétée avec circonspection et prudence. Bien qu'il convienne d'abord de se fier au bon jugement et à l'intégrité des personnes concernées, il ne faudrait pas minimiser les risques qu'elles ne se conforment pas rigoureusement à la Politique.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS/CONSIGNATION DE L'INFORMATION RELATIVE À UNE INFRACTION DE LA POLITIQUE

L'association de soccer de Blainville s'engage toutefois à s'assurer que lesdits renseignements ne seront pas utilisés à des fins non pertinentes à la présente demande.

### AUTRE(S) PROGRAMME(S) & RÉFÉRENCES

Référence : Centre pour l'éthique et la résolution de conflits.

Référence : Règles de fonctionnement / Soccer Québec 2019

Consulter également : Document « Code de conduite pour la protection des jeunes athlètes ».

Consulter également : Document « Politique règle de deux ».

Consulter également : Document « les lignes directrices pour les adultes qui interagissent avec de jeunes athlètes ».

Consulter également : Document « Étapes à suivre si vous êtes témoins d'une conduite inappropriée ».

Thank you for using `www.freepdfconvert.com` service!

Only two pages are converted. Please Sign Up to convert all pages.

<https://www.freepdfconvert.com/membership>